**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC D'ARTHABASKA**
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

# AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 462

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 12 janvier 2026 :

**RÈGLEMENT Nº 463 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2026.**

Ce règlement vient fixer la rémunération des élus pour l'année 2026.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 13 janvier 2026 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.

Geneviève Boutin

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière